



Société anonyme au capital de 3.724.983,30 €
Siège social : 18-20 rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly sur Seine
512 428 350 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	4
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ.....	5
3. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018	14
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE.....	41

PREAMBULE

Le présent rapport financier semestriel clos le 30 juin 2018 est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.lysogene.com.

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1. Responsable du rapport financier semestriel

Madame Karen Pignet (nom d'usage Aiach), Directeur Général de la Société Lysogene.

Le nom d'usage « Aiach » sera utilisé dans le présent rapport financier.

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 et suivante présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Karen Aiach,
Directeur Général de la Société Lysogene
Le 25 octobre 2018



2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1. Faits marquants au premier semestre 2018

a. La société

Lysogene S.A. (ci-après dénommée "Lysogene" ou "le Groupe") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France. Fondée en 2009, Lysogene est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant.

Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies du système nerveux central. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Ces thérapies ont démontré leur efficacité à délivrer en toute sécurité le matériel génétique dans le système nerveux central. Trois indications sont actuellement visées par Lysogene : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; la gangliosidose à GM1 (« GM1 ») avec un second candidat médicament : LYS-GM101; et le syndrome du X Fragile.

Au 30 juin 2018, Lysogene est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 18 collaborateurs, dont 5 basés aux Etats-Unis, dans la filiale américaine Lysogene US Inc située à Cambridge, Massachussets.

Les comptes consolidés incluent les opérations de Lysogene S.A. ainsi que la filiale américaine, Lysogene US Inc. détenue à 100%, créée en juillet 2013.

b. Faits marquants de la période

En février 2018, Lysogene a obtenu un avis favorable du Comité Pédiatrique (Paediatric Committee, PDCO) de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) concernant le Plan d'Investigation Pédiatrique (PIP) de LYS-SAF302. Cette étape réglementaire importante a confirmé le plan de l'essai clinique à un seul bras de phase 2/3 proposé chez des enfants atteints de MPS IIIA. Par conséquent, Lysogene est admissible à une extension d'exclusivité de commercialisation de 2 ans supplémentaires (en plus de l'exclusivité de commercialisation de 10 ans basée sur la désignation de médicament orphelin accordée par l'EMA pour le LYS-SAF302).

La société a finalisé les études précliniques nécessaires au démarrage de l'essai clinique pivot du candidat-médicament LYS-SAF302. Ces études, qui ont permis d'obtenir des résultats positifs en matière d'efficacité et de toxicologie, ont servi à l'appui de la demande de nouveau médicament expérimental (Investigational New Drug, IND) soumise à la FDA en juillet 2018 et approuvée fin août 2018 (voir événements postérieurs à la clôture).

En avril 2018, la société a annoncé que le démarrage de l'essai pivot de phase 2/3 était désormais prévu pour le second semestre 2018, soit un changement par rapport aux prévisions initiales, dû à un retard de fabrication.

En avril également, le Dr. Peter Lichtlen a été nommé au Conseil d'Administration de la société comme membre indépendant. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du mois de juin. Le Dr. Lichtlen était Chief Medical Officer chez Sucampo Pharmaceuticals Inc. jusqu'à l'acquisition de cette dernière par Mallinckrodt Pharmaceuticales. Il a 18 ans d'expérience dans le secteur des biotechnologies.

En mai 2018, Lysogene a renforcé son équipe de direction avec la nomination du Dr Ralph Laufer en tant que Directeur scientifique. Le Dr Laufer possède une solide expérience dans la découverte de

médicaments, le développement préclinique et le développement pharmaceutique chez Teva Pharmaceuticals et Merck Inc.

Durant le premier semestre, Lysogene a également élargi son portefeuille de programmes en nouant un partenariat en vue de développer des thérapies géniques basées sur les AAV pour le traitement du syndrome de l'X Fragile, la plus fréquente forme héréditaire de déficience intellectuelle et de troubles du spectre autistique. Le programme sur le syndrome de l'X Fragile s'appuie sur l'expertise existante de Lysogene dans les maladies du SNC, et capitalise sur les capacités cliniques et de fabrication de l'entreprise.

En juin 2018, Lysogene a tenu une réunion de conseil scientifique (Scientific Advice Meeting) avec l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) permettant d'affiner le plan de développement de LYS-GM 101.

2.2. Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2018

Le tableau suivant présente les principaux postes du compte de résultat pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017.

	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
	2018	2017
	en milliers d'euros	
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	0	0
Autres produits d'exploitation	1 203	1 039
Total produits d'exploitation	1 203	1 039
Charges d'exploitation		
Frais de recherche et développement	(6 373)	(6 828)
Frais administratifs et commerciaux	(2 082)	(2 242)
Total charges d'exploitation	(8 454)	(9 070)
Résultat opérationnel	(7 252)	(8 031)
Résultat financier	36	(219)
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net de la période	(7 215)	(8 251)
Résultat de la période par action	(0,59)	(0,73)

2.2.1 Produits d'exploitation

Le Groupe ne réalise pas de chiffre d'affaires. Les autres produits d'exploitation s'élèvent respectivement à 1 203 milliers d'euros et 1 039 milliers d'euros pour les exercices clos au 30 juin 2018 et 2017. Cette augmentation est liée à un montant de CIR plus important sur le premier semestre 2018 en lien avec l'augmentation des dépenses de R&D plus importantes sur la période.

2.2.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en diminution sur la période, comparées au premier semestre 2017, passant de 9,1 millions d'euros à 8,5 millions d'euros.

Cette variation s'explique principalement par une diminution de la charge IFRS2 liée due aux frais de R&D en baisse 0,5 million d'euros en lien avec un impact IFRS 2 moindre qu'en 2017 (voir ci-dessous).

Frais de recherche et développement

	Au 30 Juin	
	2 018	2 017
	en milliers d'euros	
Charges de personnel	1 944	2 741
Achats et charges externes	4 428	4 088
Frais de recherche et développement	6 373	6 828

La diminution des charges de personnel de 0,8 million d'euros entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018, s'explique essentiellement par l'impact d'IFRS 2 sur la période 2017 (les plans ayant été mis en place en novembre 2016 et mars 2017).

Les achats et charges externes dédiés à la R&D augmentent en lien avec les activités R&D de la période notamment les campagnes de production pour les candidats médicaments LYS-SAF302 et LYS-GM101 et la fin des activités précliniques dans la MPS IIIA.

Frais administratifs et commerciaux

	Au 30 Juin	
	2 018	2 017
	en milliers d'euros	
Charges de personnel	972	1 075
Achats et charges externes	968	1 093
Autres	142	74
Frais administratifs et commerciaux	2 082	2 242

Les Frais administratifs et commerciaux diminuent pour leur part principalement en raison de la charge liée à IFRS 2 pour les charges de personnel et à la part des frais d'introduction en bourse non imputable sur la prime d'émission pour les achats et charges externes encourues en 2017 et qui ne se sont pas répétées en 2018 (frais liés à l'introduction en bourse).

2.3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Postérieurement à la clôture, la société a annoncé le 5 septembre 2018 que la Food and Drug Administration (FDA) a approuvé le dossier d'Investigational New Drug (IND) autorisant ainsi le démarrage aux États-Unis dans l'étude clinique internationale de Phase 2-3 (AAVance) sur le LYS-SAF302 pour le traitement de la mucopolysaccharidose de type IIIA (MPS IIIA).

Egalement en septembre, la société a été informée de la démission de Bpifrance Investissement de son mandat d'administrateur de la Société. Le représentant permanent de Bpifrance Investissement au sein du Conseil d'administration a été remplacé dans ses fonctions au comité d'audit par Monsieur Peter Lichtlen, administrateur.

Le 15 octobre, la société a annoncé la conclusion d'un accord de licence avec Sarepta Therapeutics, Inc. , une société leader dans la médecine de précision génétique pour traiter des maladies rares pour développer LYS-SAF302, une thérapie génique visant à traiter la mucopolysaccharidose de type IIIA (MPS IIIA). L'accord signé aujourd'hui confère en outre à Sarepta une option sur un autre candidat de thérapie génique ciblant le SNC de la société Lysogene.

Conformément aux termes de l'accord de licence, Lysogene sera en charge de la conduite de l'étude pivot qui devrait débuter au quatrième trimestre 2018. Sarepta acquiert des droits commerciaux exclusifs sur LYS-SAF302 aux États-Unis et sur les marchés en dehors de l'Europe, et Lysogene conserve l'exclusivité commerciale de LYS-SAF302 en Europe, ce qui représente un intérêt stratégique pour Lysogene puisque l'Europe constitue un marché de taille significative avec une procédure centralisée pour l'obtention des autorisations de mise sur le marché des candidats-médicaments ainsi que des centres de référence bien organisés. Sarepta prendra en charge la fabrication mondiale de LYS-SAF302 et approvisionnera Lysogene sur ses marchés.

En 2018, Sarepta a versé à Lysogene un total de 22 M€ en numéraire, en sus d'un investissement au capital de Lysogene de 2,2 M€. En 2019, Sarepta versera à Lysogene un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 16 M€. Au total, Sarepta pourrait verser à Lysogene un montant de 108 M€ au titre de l'ensemble des versements et paiements d'étapes, auquel s'ajouteront des royalties. Les modalités financières de l'accord renforcent considérablement la position de trésorerie de Lysogene, pour également poursuivre le développement de ses autres actifs.

Dans le cadre de ce partenariat, Sarepta a investi au capital de Lysogene pour un montant de 2,2 M€ à un prix représentant une prime de 30% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des cours de bourse des cinq derniers jours précédant le lancement de l'augmentation de capital, par le biais de l'émission de 950 606 actions ordinaires. Ces actions seront assorties des mêmes droits que les actions existantes, et ont été émises à travers une augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce et à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lysogene réunie en juin 2018. L'émission de ces actions aura un impact dilutif de 7,1% pour les actionnaires existants de Lysogene. Lysogene a l'intention d'utiliser le produit de cette émission d'actions pour le financement de ses activités et notamment la poursuite du développement de LYS-GM101 dans la gangliosidose à GM1.

2.4. Evolution et perspectives

L'annonce de l'accord de licence avec Sarepta va permettre à la société de continuer le développement des programmes avec, en particulier, le lancement de l'essai d'enregistrement de LYS-SAF 302 pour laquelle la société a reçu l'autorisation de démarrage de l'étude aux USA et dispose d'une quantité de produits libérés suffisante pour le traitement des 20 patients nécessaire à la bonne réalisation de cette étude.

Concernant la poursuite des recherches sur le programme GM1, la préparation de la campagne de production aux normes GMP devrait se poursuivre à la cadence attendue pour mener les études précliniques réglementaires elles aussi nécessaires aux demandes d'autorisation des essais cliniques à venir.

La signature de l'accord de licence avec Sarepta devrait permettre, au vu des montants versés à la société et du plan de développement actuel de cette dernière, de lui assurer de disposer des moyens financiers nécessaires au plein exercice de son activité pour une période allant au-delà des 24 prochains mois.

2.5. Facteurs de risques

Les risques relatifs à la Société décrits ci-dessous sont les risques principaux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats ou son développement à la date du présent rapport. Les développements ci-après présentent ces principaux risques sous forme de synthèse. Les actionnaires sont invités à se reporter aux autres documents publiés par la Société, et notamment son document de référence n° R 18-047, pour plus de précisions.

2.5.1 Risques liés aux produits et au marché

La Société est soumise à des risques liés au développement clinique de ses produits contre les maladies rares et génétiques du système nerveux central (SNC). En effet, le développement de candidats médicaments est un processus long et onéreux se déroulant généralement en trois phases successives dont l'issue est incertaine, chacune étant coûteuse et pouvant conduire à un échec ou un retard dans l'obtention de l'autorisation et la commercialisation du produit. Tout produit devant être soumis à un processus d'approbation réglementaire rigoureux avant sa mise sur le marché en Europe et aux Etats-Unis, il n'est pas exclu que les autorités réglementaires des différents pays dans lesquels la Société a l'intention de commercialiser ses produits puissent avoir une interprétation des résultats différente de la Société dans le domaine de la thérapie génique. La Société ne peut garantir que les résultats de ses essais cliniques démontreront la tolérance, la sécurité (y compris l'absence ou le caractère limité d'effets secondaires indésirables ou d'interactions avec d'autres médicaments) et l'efficacité d'un ou plusieurs de ses candidats médicaments chez l'Homme. Tout échec ou retard lors de l'une des différentes phases cliniques pourrait retarder le développement et la commercialisation du candidat médicament concerné voire entraîner l'arrêt de son développement.

La Société doit également faire face à des risques liés à la mise sur le marché de ses produits et à la concurrence. D'une part, préalablement à toute commercialisation des produits de la Société, une autorisation de mise sur le marché (AMM) doit être obtenue, la Société ne pouvant garantir que toute demande d'AMM sera accordée par des autorités sanitaires pour un pays donné. D'autre part, si la Société obtenait une AMM, la commercialisation des produits de la Société pourrait ne pas être un succès. Les conditions de fixation du prix de vente par les autorités compétentes et les conditions de remboursement pourraient également compromettre la performance commerciale des produits de la Société. Une fois accordées à la Société, les AMM pourraient être modifiées voire retirées, notamment en cas de survenance d'éventuels effets secondaires ou interactions médicamenteuses indésirables ou non décelés pendant la période d'essais cliniques. De plus, il existe un certain nombre de solutions thérapeutiques alternatives, actuellement à des stades de développement variés, destinées à combattre des maladies du SNC et compte tenu des avancées en matière de thérapie génique, la Société ne peut garantir l'absence de concurrents sur les marchés qu'elle vise.

Par ailleurs, l'approche thérapeutique innovante retenue par la Société reposant sur un vecteur thérapeutique administré par voie chirurgicale est complexe et pourrait être perçue comme dangereuse ou entraîner des effets indésirables et l'obtention et le maintien du statut de « Médicament Orphelin » pour les candidats médicaments de la Société ne sont pas garantis.

De plus, la Société n'ayant pas la capacité de conduire elle-même tous les aspects de ses études précliniques et essais cliniques, elle est soumise au risque de dépendance vis-à-vis de tiers : d'une part, l'accès aux matières premières et produits nécessaires à la réalisation des essais cliniques et à la fabrication des candidats médicaments de la Société n'est pas garanti, d'autre part, la Société pourrait se retrouver en situation de dépendance vis-à-vis de ses sous-traitants.

Enfin, la Société est particulièrement dépendante du succès du développement de son principal candidat médicament, LYS-SAF302, le plus avancé dans son stade de développement clinique. En conséquence,

l'impossibilité ou l'incapacité pour la Société de mener à bien le développement ou la commercialisation de LYS-SAF302 ou bien un retard dans son développement ou sa commercialisation pourraient avoir un effet défavorable négatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2.5.2 Risques réglementaires et juridiques

Il s'agit principalement des risques liés aux droits de propriété intellectuelle, des risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société du fait des produits ou par l'intermédiaire de ses co-contractants et de ses sous-traitants.

Plus particulièrement, s'agissant des risques relatifs aux droits de propriété intellectuelle, il convient de préciser que :

- la Société ne détient pas de brevet et ses droits de développer et commercialiser son principal candidat médicament reposent sur une licence nécessaire à son activité de sorte que si la Société ou ses cocontractants ne parvenaient pas à maintenir la licence en place, respecter les étapes de développement qui y sont stipulées ou acquérir les licences nécessaires, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs, sa crédibilité et sa réputation, sa capacité à procéder à de nouvelles levées de fonds, sa situation financière, sa trésorerie ou son résultat d'exploitation ;
- l'obtention ou le maintien de droits de propriété intellectuelle nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Société n'est pas garanti ;
- la protection offerte par les droits de propriété intellectuelle est incertaine et limitée dans le temps et il ne peut être exclu que (i) la Société ne parvienne pas à élaborer ou développer des inventions brevetables ou qu'elle ne parvienne pas à maintenir la protection de sa licence ou autres droits de propriété intellectuelle ; (ii) la Société pourrait ne pas parvenir à l'avenir à obtenir la délivrance d'extensions de brevet ou licence, ce qui pourrait limiter la durée de protection et la valeur de tout brevet ou licence accordés à la Société ;
- la Société pourrait se trouver dans une situation de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait engendrer des coûts substantiels et nécessiter une mobilisation importante de l'équipe dirigeante ainsi que compromettre la réputation de la Société et sa situation financière.

2.5.3 Risques liés à l'organisation de la Société

A ce titre, il convient de souligner que la Société pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Elle pourrait ne pas être en mesure d'acquérir ou de renforcer ses compétences en marketing ni de développer sa force de vente dans le cadre de la commercialisation future de ses produits. Par ailleurs, le développement de la Société dépendra de sa capacité à gérer sa croissance interne, étant précisé que des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2.5.4 Risques industriels

Il s'agit principalement des risques liés au processus de production des candidats médicaments de la Société, compte tenu des propriétés physiques et chimiques spécifiques de ces produits qui impliquent

des méthodes de production complexes nécessitant des installations spécialisées, des matériaux spécifiques et d'autres contraintes de production. La complexité de ces processus, ainsi que les exigences gouvernementales tenant à la fabrication de candidats médicaments et à leur stockage soumettent la Société à des risques de production. La Société effectue un contrôle de son processus de production par étapes afin de s'assurer qu'il fonctionne de façon adéquate et veille à ce que le candidat médicament soit produit selon les exigences de protocole prévues. L'existence de difficultés de production pourrait entraîner la perte d'inventaires, et dans certains cas, le retrait de ces candidats médicaments du marché ou des délais dans le processus de production et par conséquent, des délais dans les études précliniques ou les essais cliniques envisagés par la Société pouvant impacter négativement les résultats financiers.

2.5.5 Risques liés au financement de la société

Depuis sa création, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires résultant de ventes, a subi d'importantes pertes et a dû financer sa croissance par voie d'augmentations de capital successives, par l'obtention d'avances remboursables auprès d'OSEO et subventions et par le remboursement de créances de crédit impôt recherche (« CIR ») (se référer au paragraphe 2.5.6 ci-dessous).

La Société, compte tenu de son stade de développement et de son profil de risque, n'a pas accès à ce jour aux financements bancaires de type emprunts bancaires et pourrait ne pas accéder à ce type de ressources à court ou moyen terme.

Les coûts et délais de recherche et de développement des produits de la Société et la poursuite de son programme de développement clinique sont en partie hors du contrôle de la Société, notamment du fait du recours à la sous-traitance, et continueront dans le futur à générer des besoins de financement importants.

Cependant, l'accord de licence signé le 15 octobre avec la société Sarepta (voir 2.3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre) a mis fin à l'incertitude liée au financement de la société. Les montants perçus et à percevoir par la société lui permettront de financer ses activités au-delà des 24 prochains mois.

2.5.6 Autres risques financiers

La Société bénéficie du Crédit d'impôt recherche (CIR). Or, celui-ci pourrait être remis en cause par un changement de réglementation, d'interprétation ou par une contestation des services fiscaux pour les exercices ultérieurs à 2012, alors même que la Société se conforme aux exigences actuelles de documentation et d'éligibilité des dépenses de recherche et développement.

Par ailleurs, la Société dispose de déficits fiscaux reportables et il ne peut être exclu que les évolutions fiscales à venir remettent en cause les possibilités d'imputation en avant de déficits fiscaux, en les limitant ou les supprimant.

En outre, la Société a bénéficié d'avances remboursables et, dans l'hypothèse où elle cesserait de respecter l'échéancier de remboursement prévu, elle pourrait être amenée à devoir rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

Enfin, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires ou des levées de fonds nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, ce qui pourrait entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société. La dilution pourrait entraîner une baisse du prix des actions de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif

sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, sa capacité à trouver des financements futurs, ses résultats ou son développement.

2.5.7 Risques de marché

La société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt et une exposition très limitée au risque de change : certains de ses contrats sont signés avec des entités la facturant en USD pour lesquels une réserve de devises a été constituée.

2.6. Transactions entre les parties liées

Le document de référence détaille l'ensemble des transactions entre les parties liées ayant eu lieu en 2017.

Annette Clancy a touché 28,9 milliers d'euros au 30 juin 2018 en honoraires au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration.

La rémunération due à David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2018.

Rafaèle Tordjman, administratrice, a reçu 22 000 BSA en mai 2018. La charge liée à ces BSA s'élève à 1 millier d'euros au titre du premier semestre 2018. La rémunération de Rafaèle Tordjman s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2018.

Peter Lichtlen, administrateur, a reçu 22 000 BSA en mars 2018. La charge liée à ces BSA s'élève à 1 millier d'euros au titre du premier semestre 2018. La rémunération de Peter Lichtlen s'élève à 11,25 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2018.

Lors de sa réunion du 19 avril 2017, le Conseil d'Administration a approuvé la convention de management de Karen Aiach, fondatrice, administratrice et directeur général, prévoyant qu'en cas de révocation de son mandat de directrice générale, celle-ci perçoive une indemnité équivalant à 18 mois de sa rémunération fixe et variable. Au 30 mars 2018, 96 526 actions gratuites ont été attribuées à Karen Aiach.

Voir également « Note 15 – Parties liées » des comptes semestriels clos au 30 juin 2018. »

3. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018

Lysogene S.A.
ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE
AU 30 JUIN 2018
En milliers d'€

	<u>Notes</u>	<u>A la date du</u>	
		<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
en milliers d'euros			
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		349	352
Immobilisations corporelles		71	80
Actifs financiers		105	103
Total actifs non courants		526	536
Actifs courants			
Autre actifs courants	4	2 158	3 616
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	8 056	14 089
Total actifs courant		10 213	17 705
TOTAL DE L'ACTIF		10 739	18 241

	<u>Notes</u>	<u>A la date du</u>	
		<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
en milliers d'euros			
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	6	3 725	3 696
Primes d'émission	6	43 601	42 757
Ecarts de conversion		(138)	(140)
Réserves		(32 586)	(14 697)
Résultat net		(7 215)	(17 794)
Total capitaux propres		7 386	13 821
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	7	657	777
Provisions non courantes		134	106
Total passifs non courants		791	883
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	7	280	249
Dettes d'exploitation	8	1 355	2 036
Provisions courantes		0	0
Autres passifs courants	9	928	1 252
Total passifs courants		2 562	3 537
TOTAL DU PASSIF		10 739	18 241

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
AU 30 JUIN 2018

En milliers d'€

	Notes	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
		2018	2017
en milliers d'euros			
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		0	0
Autres produits d'exploitation	11	1 203	1 039
Total produits d'exploitation		1 203	1 039
Charges d'exploitation			
Frais de recherche et développement	12	(6 373)	(6 828)
Frais administratifs et commerciaux	12	(2 082)	(2 242)
Total charges d'exploitation		(8 454)	(9 070)
Résultat opérationnel		(7 252)	(8 031)
Produits financiers			
Produits financiers		106	119
Charges financières		(70)	(339)
Résultat financier		36	(219)
Impôt sur les bénéfices		0	0
Résultat net de la période		(7 215)	(8 251)
Résultat de la période par action	16	(0,59)	(0,73)

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL
AU 30 JUIN 2018 - En milliers d'€

	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
	2018	2017
en milliers d'euros		
Perte nette de la période	(7 215)	(8 251)
Ecarts actuariels	4	31
Autres	(97)	0
Gains / Pertes enregistrées en capitaux propres non transférables en compte de résultat	(93)	31
Ecarts de conversion	2	(139)
Gains / Pertes enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat	2	(139)
Résultat global	(7 307)	(8 358)

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

Lysogene S.A.
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE
AU 30 JUIN 2018
En milliers d'€

	Notes	Pour les 6 premiers mois au 30 juin	
		2018	2017
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Résultat de la période		(7 215)	(8 251)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Ajustements :			
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		(9)	15
Charge / (produit) financier net		44	35
Charges liées aux attribution d'actions	13	870	1 781
Variation nette des provisions		29	24
Dépréciation sur immobilisations corporelles		0	0
Part subvention des avances remboursables		0	(16)
Retraitements de consolidation divers		(52)	0
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement		(6 335)	(6 412)
Variation du besoin en fonds de roulement	17	453	(1 305)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		(5 882)	(7 717)
Opérations en capital			
Cession d'immobilisations corporelles		0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles		(6)	(17)
Variation des actifs financiers non courants		7	(114)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		1	(131)
Opérations de financement			
Augmentation de capital	6.1	0	22 600
Souscription d'obligations convertibles en actions	6.1	(0)	2 000
Coûts de transaction		0	(1 777)
Encaissement d'emprunts et dettes financières		0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(130)	(1)
Emission de bons de souscription d'actions	6.1/6.2	4	19
Acquisition d'actions propres	6.3	0	(190)
Leases		(0)	0
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		(126)	22 651
Variation de la trésorerie nette		(6 007)	14 803
Trésorerie nette au 1er janvier		14 089	6 353
Ecarts de change sur trésorerie en devises		(27)	(131)
Trésorerie nette en fin de période	5	8 056	21 025

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

Lysogene S.A.
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2018
En milliers d'€

	Capital		Prime d'émission	Ecart de conversion	Actions propres	Réserves	Bénéfice (Perte)	Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						
Solde au 1er janvier 2017	8 252 260	2 476	17 469	33	0	(6 993)	(7 484)	5 501
Résultat net							(8 251)	(8 251)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres				(139)		31		(107)
Résultat global	0	0	0	(139)	0	31	(8 251)	(8 358)
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(7 484)	7 484	0
Actions propres					(190)			(190)
Augmentations du capital	3 323 567	997	21 603					22 600
Exercice d'obligations convertibles	502 877	151	2 349					2 500
Emission de bons de souscription	6.1		19					19
Paiements en actions	13		1 781					1 781
Coûts de transaction			(1 777)					(1 777)
Solde au 30 juin 2017	12 078 704	3 624	41 445	(106)	(190)	(14 445)	(8 251)	22 076
Solde au 1er janvier 2018	12 320 085	3 696	42 757	(140)	(261)	(14 436)	(17 794)	13 821
Résultat net							(7 215)	(7 215)
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres				2		(93)		(91)
Résultat global	0	0	0	2	0	(93)	(7 215)	(7 307)
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(17 794)	17 794	0
Actions propres					0			0
Augmentation du capital	96 526	29	(29)					0
Exercice d'obligations convertibles	0	0	0					0
Emission de bons de souscription d'actions	6.1		4				-	4
Paiements en actions	13		870					870
Coûts de transaction			0					0
Solde au 30 juin 2018	12 416 611	3 725	43 601	(138)	(261)	(32 324)	(7 215)	7 386

Les Notes annexes font parties intégrantes des comptes consolidés semestriels condensés

NOTE 1. LA SOCIÉTÉ	21
NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION	23
NOTE 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	24
NOTE 4. AUTRES ACTIFS COURANTS	25
NOTE 5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	25
NOTE 6. CAPITAL SOCIAL.....	25
6.1 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	25
6.2 INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES.....	26
6.3 ACTIONS PROPRES	26
NOTE 7. DETTES FINANCIÈRES.....	27
7.1 DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES	27
7.2 AVANCES REMBOURSABLES	27
7.3 ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES	28
NOTE 8. DETTES D'EXPLOITATION	29
NOTE 9. AUTRES PASSIFS COURANTS	29
NOTE 10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	29
NOTE 11. AUTRES PRODUITS	30

NOTE 12.	CHARGES D'EXPLOITATION.....	31
NOTE 13.	CHARGES LIÉES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS	32
NOTE 14.	ENGAGEMENTS.....	37
NOTE 15.	PARTIES LIÉES.....	37
NOTE 16.	RÉSULTAT PAR ACTION	39
NOTE 17.	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	40
NOTE 18.	RISQUES FINANCIERS.....	40
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE.....	41

NOTE 1. LA SOCIETE

a. Général

Lysogene S.A. (ci-après dénommée "Lysogene" ou "le Groupe") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France.

Fondée en 2009, Lysogene est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant. Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies du système nerveux central. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Ces thérapies ont démontré leur efficacité à délivrer en toute sécurité le matériel génétique dans le système nerveux central. Trois indications sont actuellement visées par Lysogene : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; la gangliosidose à GM1 (« GM1 ») avec un second candidat médicament : LYS-GM101 ; et le syndrome du X Fragile

Les comptes consolidés incluent les opérations de Lysogene S.A. ainsi que la filiale américaine, Lysogene US Inc. détenue à 100%, créée en juillet 2013.

Faisant suite à la conclusion d'un partenariat avec la société Sarepta (voir c. Evénements post clôture), les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

b. Faits marquants de la période

En février 2018, Lysogene a obtenu un avis favorable du Comité Pédiatrique (Paediatric Committee, PDCO) de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) concernant le Plan d'Investigation Pédiatrique (PIP) du LYS-SAF302 en janvier 2018. Cette étape réglementaire importante a confirmé le plan de l'essai clinique à un seul bras de phase 2/3 proposé chez des enfants atteints de MPS IIIA. Par conséquent, Lysogene est admissible à une extension d'exclusivité de commercialisation de 2 ans supplémentaires (en plus de l'exclusivité de commercialisation de 10 ans basée sur la désignation de médicament orphelin accordée par l'EMA pour le LYS-SAF302).

La société a finalisé les études précliniques nécessaires au démarrage de l'essai clinique pivot du candidat-médicament LYS-SAF302. Ces études, qui ont permis d'obtenir des résultats positifs en matière d'efficacité et de toxicologie, et ont servi à l'appui de la demande de nouveau médicament expérimental (Investigational New Drug, IND) soumise à la FDA en juillet 2018 et approuvée fin août 2018 (voir événements postérieurs à la clôture).

En avril 2018, la société a annoncé que le démarrage de l'essai pivot de phase 2/3 est désormais prévu pour le second semestre 2018, soit un changement par rapport aux prévisions initiales, dû à un retard de fabrication. Malgré ce retard, toutes les prévisions pour activer huit centres d'essais cliniques aux États-Unis et en Europe pour la phase 2/3, sont en bon état d'avancement et garantiront un accès maximal des patients à cet essai clinique et au nouveau produit de thérapie génique de Lysogene.

En avril également, le Dr. Peter Lichtlen a été nommé au Conseil d'Administration de la société comme membre indépendant. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du mois de juin. Le Dr. Lichtlen était Chief Medical Officer chez Sucampo Pharmaceuticals Inc. jusqu'à

l'acquisition de cette dernière par Mallinckrodt Pharmaceuticales. Il a 18 ans d'expérience dans le secteur des biotechnologies.

En mai 2018, Lysogene a renforcé son équipe de direction en attirant des personnalités chevronnées du secteur, avec la nomination du Dr Ralph Laufer en tant que Directeur scientifique, à compter du 2 mai 2018. Le Dr Laufer possède une solide expérience dans la découverte de médicaments, le développement préclinique et le développement pharmaceutique chez Teva Pharmaceuticals et Merck Inc.

Durant le premier semestre, Lysogene a également élargi son portefeuille de programmes en nouant un partenariat en vue de développer des thérapies géniques basées sur les AAV pour le traitement du syndrome de l'X Fragile, la plus fréquente forme héréditaire de déficience intellectuelle et de trouble du spectre autistique. Le programme sur le syndrome de l'X Fragile s'appuie sur l'expertise existante de Lysogene dans les maladies du SNC, et capitalise sur les capacités cliniques et de fabrication de l'entreprise.

En juin 2018, Lysogene a tenu une réunion de conseil scientifique (Scientific Advice Meeting) avec l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) permettant d'affiner le plan de développement de LYS-GM 101.

c. Evènements post clôture

Postérieurement à la clôture, la société a annoncé le 5 septembre 2018 que la Food and Drug Administration (FDA) a approuvé le dossier d'Investigational New Drug (IND) autorisant ainsi le démarrage aux États-Unis dans l'étude clinique internationale de Phase 2-3 (AAVance) sur le LYS-SAF302 pour le traitement de la mucopolysaccharidose de type IIIA (MPS IIIA).

Egalement en septembre, la société a été informée de la démission de Bpifrance Investissement de son mandat d'administrateur de la Société. Le représentant permanent de Bpifrance Investissement au sein du Conseil d'administration a été remplacé dans ses fonctions au comité d'audit par Monsieur Peter Lichtlen, administrateur.

Le 15 octobre, la société a annoncé la conclusion d'un accord de licence avec Sarepta Therapeutics, Inc., une société leader dans la médecine de précision génétique pour traiter des maladies rares pour développer LYS-SAF302, une thérapie génique visant à traiter la mucopolysaccharidose de type IIIA (MPS IIIA). L'accord signé aujourd'hui confère en outre à Sarepta une option sur un autre candidat de thérapie génique ciblant le SNC de la société Lysogene. Conformément aux termes de l'accord de licence, Lysogene sera en charge de la conduite de l'étude pivot qui devrait débiter au quatrième trimestre 2018. Sarepta acquiert des droits commerciaux exclusifs sur LYS-SAF302 aux États-Unis et sur les marchés en dehors de l'Europe, et Lysogene conserve l'exclusivité commerciale de LYS-SAF302 en Europe, ce qui représente un intérêt stratégique pour Lysogene puisque l'Europe constitue un marché de taille significative avec une procédure centralisée pour l'obtention des autorisations de mise sur le marché des candidats-médicaments ainsi que des centres de référence bien organisés. Sarepta prendra en charge la fabrication mondiale de LYS-SAF302 et approvisionnera Lysogene sur ses marchés.

En 2018, Sarepta a versé à Lysogene un total de 22 M€ en numéraire, en sus d'un investissement au capital de Lysogene de 2,2 M€. En 2019, Sarepta versera à Lysogene un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 16 M€. Au total, Sarepta pourrait verser à Lysogene un montant de 108 M€ au titre de l'ensemble des versements et paiements d'étapes, auquel s'ajouteront des royalties. Les

modalités financières de l'accord renforcent considérablement la position de trésorerie de Lysogene, pour également poursuivre le développement de ses autres actifs.

Dans le cadre de ce partenariat, Sarepta a investi au capital de Lysogene pour un montant de 2,2 M€ à un prix représentant une prime de 30% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des cours de bourse des cinq derniers jours précédant le lancement de l'augmentation de capital, par le biais de l'émission de 950 606 actions ordinaires. Ces actions seront assorties des mêmes droits que les actions existantes, et ont été émises à travers une augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce et à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lysogene réunie en juin 2018. L'émission de ces actions aura un impact dilutif de 7,1% pour les actionnaires existants de Lysogene. Lysogene a l'intention d'utiliser le produit de cette émission d'actions pour le financement de ses activités et notamment la poursuite du développement de LYS-GM101 dans la gangliosidose à GM1.

NOTE 2. BASE DE PREPARATION

Les présents états financiers consolidés condensés pour la période allant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS).

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés condensés au 30 juin 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 septembre 2018.

Les états financiers consolidés condensés sont établis selon les principes de la norme IAS 34 relative à l'information intermédiaire. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les normes et amendements suivants devraient être applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 :

Norme / Interprétation
IFRS 9 – Instruments financiers
Amendements d'IFRS 2 : classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
Amélioration annuelle des IFRS (2014-2016)
IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Le Groupe prévoit que l'application de ces nouvelles normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations lorsque l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2018, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne :

Norme / Interprétation
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>
IFRIC 23 Incertitudes relative aux traitements fiscaux
Amendments to IFRS 9: clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
Amélioration annuelle des IFRS (Cycle 2015-2017)
Amendments to IAS 12 <i>Income taxes</i>
IAS 19 : Plan d'amendement, réductions et d'accords
Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

L'impact de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017. La filiale placée sous le contrôle exclusif de Lysogene est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- L'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par le Groupe et de la capacité du Groupe à financer ces projets jusqu'à leur terme.
- Evaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2018, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques incertaines liées notamment aux résultats des études scientifiques et cliniques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

NOTE 4. AUTRES ACTIFS COURANTS

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	en milliers d'euros	
Crédit impôt recherche	1 203	2 568
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	2	2
Créances de TVA	345	239
Charges constatées d'avances et autre actifs courants	608	807
Total	<u>2 158</u>	<u>3 616</u>

Au 30 juin 2018, le crédit impôt recherche (« CIR ») de l'exercice 2017 (2 658 milliers d'euros) a été perçu, et le CIR correspondant à l'exercice 2018 s'élève à 1 203 milliers d'euros.

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées d'avances faites à des universités, au titre de contrats portant sur des travaux de recherche et développement, et à un sous-traitant de production.

NOTE 5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se déclinent comme suit :

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	en milliers d'euros	
Trésorerie et comptes bancaires en €	5 257	9 250
Trésorerie et comptes bancaires en GBP	0	4
Trésorerie et comptes bancaires en USD	2 798	4 835
Caisse	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>8 056</u>	<u>14 089</u>

L'ensemble de la trésorerie est placée sur des comptes bancaires.

NOTE 6. CAPITAL SOCIAL

6.1 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2018, le capital social est composé de 12 416 611 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,3€ par action.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social depuis janvier 2017 :

Date de transaction	Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
		en milliers d'euros			en €
	Au 1er janvier 2017	2 476	17 469	8 252 260	0,3
2/7/2017	Augmentation de capital (IPO)	997	21 603	3 323 567	
2/7/2017	Conversion des OCA des fonds Alto Invest	88	1 912	294 117	
2/9/2017	Conversion des OCA de Lux Investment Fund SA	63	437	208 760	
	Emission de bons de souscription		19		
	Paievements en actions		3 165		
	Coûts de transaction		(1 777)		
11/14/2017	Augmentation de capital (AGA-2016 tranche 1)	72	(72)	241 381	
	Au 31 décembre 2017	3 696	42 757	12 320 085	0,3
	Emission de bons de souscription		4		
30/03/2018	Augmentation de capital (AGA 03-2017)	29	(29)	96 526	
	Paievements en actions		870		
	Au 30 juin 2018	3 725	43 601	12 416 611	0,3

Evolution du capital social au cours du premier semestre 2018

- Le 30 mars 2018, 96 526 actions gratuites ont été acquises par Karen Aiach, directrice générale (plan AGA 03-2017). Suite à cela, le capital social a été augmenté de 29 milliers d'euros et la prime d'émission a été diminuée d'autant.

6.2 INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les nouveaux instruments émis en 2018 sont les suivants :

- 22 mars 2018 : 22 000 bons de souscriptions d'actions (« BSA ») ont été émis au profit d'un mandataire social. La charge relative à ce plan s'élève à 1 millier d'euros au 30 juin 2018.
- 11 mai 2018 : 22 000 bons de souscriptions d'actions (« BSA ») ont été émis au profit d'un mandataire social. La charge relative à ce plan s'élève à 1 millier d'euros au 30 juin 2018.

6.3 ACTIONS PROPRES

Au 30 juin 2018, la société possède 35 778 actions propres, portées en diminution des capitaux propres pour un montant de 279 milliers d'euros.

NOTE 7. DETTES FINANCIERES

7.1 DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017
en milliers d'euros			
Avances remboursables	7.2	657	777
Contrats de location financement		0	0
Passifs financiers non courants		657	777
Avances remboursables	7.2	280	249
Contrats de location financement		0	0
Passifs financiers courants		280	249
Total dettes financières		936	1 026

7.2 AVANCES REMBOURSABLES

	Avance 1	Avance 2	Total
en milliers d'euros			
Balance au 01/01/2018	252	774	1 026
+ Montants reçus			0
- Montants remboursés	(35)	(95)	(130)
Subvention		0	0
Actualisation	10	34	44
Produits constatés d'avance			0
Autres (*)		(4)	(4)
Solde au 30/06/2018	227	709	936
Dont :			
Part non courante	100	557	657
Part courante	127	153	280

(*) La ligne "Autres" est relative aux frais de dossier dûs à l'organisme prêteur

Les avances remboursables sont contractées avec Bpifrance Financement (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application technique ou technologique. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le remboursement des avances et des intérêts est contractuellement exigé en cas de succès scientifique. Un échec scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un

débouché technique ou technologique à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la dette est effacée, hors le montant forfaitaire minimum prévu contractuellement avec Bpifrance Financement.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes. Conformément à IAS39 et IAS20, ces avances ont été comptabilisées à leur juste valeur. L'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière. Le taux d'intérêt du marché appliqué à la société est de 9,12%, correspondant au taux d'intérêt implicite des obligations convertibles émises par le Groupe en 2013. Ce taux a été appliqué pour les deux avances Bpifrance Financement.

Avance 1 : le 2 février 2013, une avance remboursable de Bpifrance Financement a été obtenue d'un montant maximum de 300 milliers d'euros pour financer « l'évaluation de l'efficacité chez l'homme d'une thérapie génique contre la maladie de Sanfilippo de type A ». Lysogene a reçu un montant de 120 milliers d'euros en août 2013, puis 180 milliers d'euros en novembre 2014.

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2017-2020 pour un montant de 300 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 120 milliers d'euros devra être remboursé. Sur le premier semestre 2018, un remboursement de 35K€ a été effectué.

Avance 2 : le 12 novembre 2015, Lysogène a obtenu de Bpifrance Financement une avance remboursable d'un montant maximum de 950 milliers d'euros pour financer la « Préparation de l'étude pivot de la thérapie génique SAF-302 contre la MPSIIIA ». Un montant de 650 milliers d'euros a été reçu le 17 novembre 2015.

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2018-2022 pour un montant de 950 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 380 milliers d'euros devra être remboursé. Sur le premier semestre 2018, un remboursement de 95K€ a été effectué.

7.3 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2017	en milliers d'euros			
Avances remboursables	1 026	249	777	0
Contrats de location financement	0	0		
Total dettes financières	1 026	249	777	0
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 30 juin 2018	en milliers d'euros			
Avances remboursables	936	280	657	0
Contrats de location financement	0	0		
Total dettes financières	936	280	657	0

Pour les avances remboursables, les échéances ont été déterminées par l'échéancier contractuel pour les programmes encore actifs en supposant que ces programmes seront réussis selon les termes définis dans chaque contrat.

NOTE 8. DETTES D'EXPLOITATION

	<u>30 juin 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	en milliers d'euros	
Dettes fournisseurs	735	1 339
Factures non parvenues	620	696
Total	1 355	2 036

L'évolution des dettes fournisseurs s'explique par la fin de la campagne de production du LYS-SAF 302 en vue du démarrage de l'essai clinique de phase 3 au second semestre.

NOTE 9. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants correspondent aux dettes sociales de la Société.

	<u>30 juin 2018</u>		<u>31 décembre 2017</u>
		en milliers d'euros	
Dettes sociales	926		1 252
TVA à payer	1		0
Total	928		1 252

NOTE 10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

31 décembre 2017	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et cautionnements en milliers d'euros	Coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers					
Actifs financiers à long terme	103	-	103	-	103
Créances clients	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	14 089	14 089	-	-	14 089
Total actifs financiers	14 193	14 089	103	0	14 193
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	777	-	-	777	777
Emprunts courants	249	-	-	249	249
Fournisseurs et comptes rattachés	2 036	-	-	2 036	2 036
Total dettes financières	3 062	-	-	3 062	3 062
30 juin 2018					
Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et cautionnements en milliers d'euros	Coût amorti	Juste valeur	
Actifs financiers					
Actifs financiers à long terme	105	-	105	-	105
Créances clients	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	8 056	8 056	-	-	8 056
Total actifs financiers	8 161	8 056	105	0	8 161
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	657	-	-	657	657
Emprunts courants	280	-	-	280	280
Fournisseurs et comptes rattachés	1 355	-	-	1 355	1 355
Total dettes financières	2 291	-	-	2 291	2 291

NOTE 11. AUTRES PRODUITS

	Au 30 Juin	
	2 018	2 017
	en milliers d'euros	
Crédit d'impôt recherche	1 203	999
Subventions		39
Autres produits d'exploitation	1 203	1 039

La créance de crédit impôt recherche au 30 juin 2018 est en hausse par rapport au 30 juin 2017 en lien avec le développement continu des 2 programmes principaux de Lysogene.

NOTE 12. CHARGES D'EXPLOITATION

	Au 30 Juin	
	2 018	2 017
	en milliers d'euros	
Charges de personnel	1 944	2 741
Achats et charges externes	4 428	4 088
Frais de recherche et développement	6 373	6 828

	Au 30 Juin	
	2 018	2 017
	en milliers d'euros	
Charges de personnel	972	1 075
Achats et charges externes	968	1 093
Autres	142	74
Frais administratifs et commerciaux	2 082	2 242

Les dépenses de R&D ont diminué principalement à cause :

- De la diminution de charges de personnel liées à la baisse de l'impact IFRS 2 des attributions de SO et AGA sur la période (Cf. ci-dessous).
- De la hausse des « Achats et charges externes » liées d'une part à la fin de la campagne de production de LYS-AF 302 et de la finalisation des études précliniques sur ce produit et, d'autre part, à la poursuite des étapes de développement de LYS-GM 101.

Les dépenses de G&A diminuent pour leur part principalement en raison de la diminution de la charge liée à IFRS 2 pour les charges de personnel ; et de la diminution des autres achats et charges externes.

Les autres frais administratifs correspondent aux dotations aux amortissements, aux frais bancaires, d'assurances et de maintenance.

Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	Au 30 Juin	
	2 018	2 017
	en milliers d'euros	
Salaires et charges	2 015	2 056
Engagements de retraite (dépenses)	31	23
Charges liées aux paiements en actions	870	1 736
Total	2 916	3 815

L'évolution principale des charges de personnel est liée aux charges liées aux paiements en actions dont ont bénéficiés les employés de Lysogene lors de l'introduction en bourse au premier semestre 2017.

NOTE 13. CHARGES LIEES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS

Les BSPCE (« Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise »), les Attributions d'Actions Gratuites (« AGA ») et les Options de Souscription (« Stock Options ») sont des instruments de capital accordés aux employés (US et France) de l'entreprise.

Les BSA (« Bons de Souscription d'Actions ») sont des instruments de capital accordés aux membres du conseil d'administration, aux consultants externes et aux scientifiques impliqués dans les travaux de recherche de Lysogene.

Ces plans permettent aux détenteurs d'actions acquises de souscrire à une augmentation de capital de Lysogene à un prix d'exercice prédéterminé.

Le 13 décembre 2016, le Conseil d'administration de Lysogène a constaté la nullité de l'intégralité des BSPCE existants à date et la renonciation de leurs porteurs à ces BSPCE. S'agissant d'une annulation à l'initiative de la société, la charge IFRS 2 liées à ces BSPCE a été intégralement constatée en charges à la date d'annulation.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact des plans émis sur le compte de résultat consolidé :

En milliers d'euros	BSPCE 2014-1	BSPCE 2015-1	BSPCE 2015-2	BSA 2015-1	AGA 2016	SO 2016	BSA 2016	AGA 03-2017	BSA 2017	SO 2017	AGA 11-2017	BSA 03-2018	Total
Charge liée aux paiement en actions Juin 2018				5	216	74	11	131	0	0	430	2	870
Charge liée aux paiements en actions 2017				19	2 139	313	42	393	144	3	112		3 165
Charge liée aux paiements en actions Juin 2017				10	1 184	274	25	131	144	14	0		1 782
Charge liée aux paiements en actions 2016	(22)	152	12	42	331	59	5						579
Charge liée aux paiements en actions 2015	(6)	107	5	48									154
Charge liée aux paiements en actions 2014	68												68
Charge liée aux paiements en actions 2013	-												0

Les principales hypothèses pour le calcul de la charge associée sont les suivantes :

BSA 2015

BSA 2015

Date d'acquisition	14/04/2016	Mensuellement à partir du 14/05/2016
Date d'attribution (Conseil d'administration)	14/04/2015	
Date d'expiration du plan	13/04/2025	13/04/2025
Nombre de BSA attribués	4 706	14 117
Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1
Prix de souscription en €	3,0	3,0
Prix d'exercice en €	30,0	30,0
Méthode d'évaluation utilisée	Black and Scholes	
Juste valeur à la date d'attribution en €	30,0	30,0
Volatilité attendue	47%	47%
Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,3
Taux d'actualisation	0,0%	0,0%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%
Hypothèse de rendement	Aucune	
Décôte d'incessibilité	30%	30%
Juste valeur moyenne du BSA en €	5,8	6,3
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	27,2	89,1

AGA 2016

AGA 2016				
Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016			
Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
Nombre d'actions gratuites attribuées	241 381	87 172	34 563	0
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'inessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne AGA en €	7,9	7,9	7,9	7,9
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	1 906,9	688,7	273,0	0,0

BSA 2016

BSA 2016				
Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016			
Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
Nombre de BSA attribués	5 892	5 892	5 892	5 892
Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
Prix de souscription en €	0,57	0,57	0,57	0,57
Prix d'exercice en €	5,76	5,76	5,76	5,76
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,90	7,90	7,90	7,90
Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
Durée de vie moyenne du BSA	5,50	6,00	6,50	7,00
Taux sans risque	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Décôte d'inessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du BSA en €	3,5	3,6	3,7	3,8
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	20,4	21,0	21,6	22,2

SO 2016

SO 2016				
Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016			
Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
Nombre de SO attribués	44 454	35 351	35 351	26 246
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix d'exercice en €	5,8	5,8	5,8	5,8
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'inessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du SO en €	4,0	4,1	4,2	4,3
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	179,1	146,2	149,8	113,8

AGA 2017

AGA 03-2017	
Date d'acquisition	30/03/2018
Date d'attribution (Conseil d'administration)	30/03/2017
Nombre d'actions gratuites attribuées	96 526
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	5,42
Dividendes attendus	0%
Décôte d'inaccessibilité	0%
Juste valeur moyenne AGA en €	5,42
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	523

SO 2017

SO 2017				
Date d'acquisition	30/03/2018	30/03/2019	30/03/2020	30/03/2021
Date d'attribution (Conseil d'administration)	30/03/2017			
Date d'expiration du plan	30/03/2027	30/03/2027	30/03/2027	30/03/2027
Nombre de SO attribués	10 907	10 907	10 907	10 906
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix d'exercice en €	5,6	5,6	5,6	5,6
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	5,42	5,42	5,42	5,42
Volatilité attendue	52%	52%	52%	52%
Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,18%	-0,18%	-0,02%	-0,02%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'inaccessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du SO en €	2,4	2,5	2,6	2,7
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	26,3	27,5	28,5	29,6

BSA 2017

BSA 2017	
Date d'acquisition	24/04/2017
Date d'attribution (Conseil d'administration)	30/03/2017
Date d'expiration du plan	30/03/2027
Nombre de BSA attribués	68 947
Nombre d'actions exerçables par BSA	1
Prix de souscription en €	0,28
Prix d'exercice en €	5,37
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	5,42
Volatilité attendue	52%
Durée de vie moyenne du BSA	5,00
Taux sans risque	-0,4%
Dividendes attendus	0,0%
Décôte d'inaccessibilité	0%
Juste valeur moyenne du BSA en €	2,1
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	144,0

AGA 11-2017

AGA 11-2017					
Date d'acquisition	14/11/18	9/5/19	14/11/19	9/5/20	9/5/21
Date d'attribution (Conseil d'administration)	11/14/2017				
Date d'expiration du plan	11/14/2027	11/14/2027	11/14/2027	11/14/2027	11/14/2027
Nombre d'actions gratuites attribuées	102 860	67 770	450	67 770	32 676
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	4,68	4,68	4,68	4,68	4,68
Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0	7,0
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'inaccessibilité	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne AGA en €	4,68	4,68	4,68	4,68	4,68
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	481,4	317,2	2,1	317,2	152,9

SO 2017

SO Novembre 2017				
Date d'acquisition	14/11/18	14/11/19	14/11/20	14/11/21
Date d'attribution (Conseil d'administration)	14/11/2017			
Date d'expiration du plan	14/11/2027	14/11/2027	14/11/2027	14/11/2027
Nombre de SO attribués	5 000	5 000	5 000	5 000
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix d'exercice en €	4,68	4,68	4,68	4,68
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	4,68	4,68	4,68	4,68
Volatilité attendue	52,51%	52,51%	52,51%	52,51%
Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
Taux sans risque	-0,121%	-0,121%	-0,121%	-0,121%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décôte d'inaccessibilité	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du SO en €	2,15	2,24	2,32	2,39
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	10,8	11,2	11,6	12,0

BSA 2018

Date d'acquisition	BSA 03-2018				BSA 05-2018			
	22/03/2019	22/03/2020	22/03/2021	22/03/2022	11/05/2019	11/05/2020	11/05/2021	11/05/2022
Date d'attribution (Conseil d'administration)	22/3/18				11/5/18			
Date d'expiration du plan	10 ans				10 ans			
Nombre de BSA attribués	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix de souscription en €	0,18	0,18	0,18	0,18	0,12	0,12	0,12	0,12
Prix d'exercice en €	3,37	3,37	3,37	3,37	2,24	2,24	2,24	2,24
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes				Black-Scholes			
Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,03	2,03	2,03	2,03	2,27	2,27	2,27	2,27
Volatilité attendue	55%	55%	55%	55%	55%	55%	55%	55%
Durée de vie moyenne du BSA	5,4	5,9	6,4	6,9	5,4	5,9	6,4	6,9
Taux sans risque	0,03%	0,11%	0,19%	0,26%	-0,18%	-0,10%	-0,03%	0,05%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Décote d'inaccessibilité	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur moyenne du BSA en €	0,52	0,57	0,62	0,66	0,97	1,01	1,06	1,10
Juste valeur totale au 30/06/2018 en k€	2,9	3,1	3,4	3,6	5,3	5,6	5,8	6,1

NOTE 14. ENGAGEMENTS

Engagements au titre des contrats de location opérationnelle

La société est engagée dans un contrat de location de bureaux pour son siège social à Neuilly sur Seine.

Les montants des loyers futurs concernant ce contrat se décompose comme suit :

	30/6/18	31/12/17
	en milliers d'euros	
A moins d'un an	92	92
De 1 à 5 ans	130	176
Au-delà de 5 ans		
Total	222	269

Engagements au titre des contrats de sous-traitance et de collaboration

Au titre des différents contrats de sous-traitance et de collaboration, en cours au 30 juin 2018, et en contrepartie des travaux restant à mener sur chacun de ces contrats, Lysogene reste redevable d'un montant de 8,6 millions d'euros.

NOTE 15. PARTIES LIEES

Les principaux dirigeants incluent la directrice générale, la directrice des affaires médicales, le directeur des affaires techniques et le directeur des opérations (ce dernier ayant pris ses fonctions en mai 2017).

La rémunération de ces dirigeants s'établit comme suit :

	<u>30/6/18</u>	<u>31/12/17</u>
	en milliers d'euros	
Avantages à court terme (salaire fixe et variable)	839	1 462
Avantages postérieurs à l'emploi	14	14
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement IFRS 2	853	2 254
Total	1 706	3 730

Autres transactions avec les parties liées

Le document de référence détaille l'ensemble des transactions entre les parties liées ayant eu lieu en 2018.

Annette Clancy a touché 28,9 milliers d'euros au 30 juin 2018 en honoraires au titre de son mandat de Présidente du Conseil d'Administration.

La rémunération due à David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2018.

Rafaèle Tordjman, administratrice, a reçu 22 000 BSA en mai 2018. La charge liée à ces BSA s'élève à 1 millier d'euros au titre du premier semestre 2018. La rémunération de Rafaèle Tordjman s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2018.

Peter Lichtlen, administrateur, a reçu 22 000 BSA en mars 2018. La charge liée à ces BSA s'élève à 1 millier d'euros au titre du premier semestre 2018. La rémunération de Peter Lichtlen s'élève à 11,25 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2018.

Lors de sa réunion du 19 avril 2017, le Conseil d'Administration a approuvé la convention de management de Karen Aiach, fondatrice, administrateur et directeur général, prévoyant qu'en cas de révocation de son mandat de directrice générale, celle-ci perçoive une indemnité équivalant à 18 mois de sa rémunération fixe et variable. Au 30 mars 2018, 96 526 actions gratuites ont été attribuées à Karen Aiach.

NOTE 16. RESULTAT PAR ACTION

	Au 30 Juin	
	2 018	2 017
	en milliers d'euros	
Perte nette en milliers d'euros	(7 215)	(8 251)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12 253 814	11 266 612
Résultat par action (€/action)	(0,59)	(0,73)

Le résultat des deux périodes se soldant par une perte, les BSA et stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 17. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La variation du besoin en fond de roulement est la suivante :

	<u>30 juin 2018</u>	<u>30 juin 2017</u>
	en milliers d'euros	
Variation des stocks	0	0
Variation des créances clients	0	0
Variation des actifs courants	1 458	(2 130)
Variation des passifs courants	(1 005)	825
Total	<u>453</u>	<u>(1 305)</u>

La variation du besoin en fond de roulement d'un montant de 453 milliers d'euros est impactée principalement par les fluctuations suivantes :

Principales variations des actifs courants (cf détail en Note 4)

- La variation des charges constatées d'avance pour (199) milliers d'euros
- La variation de la créance de crédit impôt recherche pour (1 365) milliers d'euros
- La variation des créances fiscales et sociales pour 106 milliers d'euros

Principales variations des passifs courants (cf détail en Notes 8 et 9)

- La variation des dettes fournisseurs pour 681 milliers d'euros
- La variation des dettes sociales ainsi que des produits constatés d'avance pour 324 milliers d'euros

NOTE 18. RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée aux risques financiers suivants :

Risque de change

Une partie des achats de Lysogene est effectuée en devises étrangères. Bien que la stratégie de Lysogene soit de favoriser l'euro comme monnaie de transaction à la signature des contrats, certains ont été libellés en dollars américains et en livre sterling.

Au 30 juin 2018, 65% de la trésorerie de Lysogene était en euros contre 66% au 31 décembre 2017.

La société n'utilisant pas d'instruments de couverture, elle est principalement exposée aux fluctuations du cours EUR/USD.

Risque de liquidité

La dette financière est composée des avances remboursables liées à nos projets de recherche et développement et à la dette de crédit-bail. Le remboursement des avances remboursables est conditionné par la réussite technique des projets de recherche.

Depuis la création de la société, le résultat a toujours été une perte et cela devrait continuer à court terme. Au 30 juin 2018, le montant de la trésorerie s'élevait à 8 millions d'euros. Cette trésorerie n'était alors pas suffisante pour couvrir les 12 prochains mois d'activité de la société.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

LYSOGENE

Société Anonyme

18-20 rue Jacques Dulud
92 200 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle**

Deloitte & Associés
Membre de la compagnie régionale de Versailles
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

LEX & Associés
Membre de la compagnie régionale de Paris
21 rue Viète
75017 Paris

LYSOGENE

Société Anonyme

18-20 rue Jacques Dulud
92 200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux actionnaires de la société Lysogène,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Lysogène, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Balma et Paris, le 26 octobre 2018


Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



Etienne ALIBERT

LEX & Associés
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Lionel COHEN